

OBSERVATIONS DU PUBLIC

15/10/2024 Emory BROSSÉ

Ceci est pour confirmer mon étonnement en constatant que notre parcelle pour la parcelle de n° 4445 a été scindée en deux, la 445 étant faite en terrain agricole.

Je souhaiterais pour une démolition pour demander qu'elle soit de nouveau classée en terrain constructible, ce qui est important pour nos projets de rénovation.

24/06/2024

Rappel et pour mémoire, ma demande pour maif du 24/06/2024 dont copie ci-dessous.

DEQUINCEY Gérard

DEQUINCEY Gérard

De: lundi 24 juin 2024 10:06
Envoyé: 'pluih-monts-de-gy@democratie-active.fr'
À: mairie.charcenne@orange.fr
Cc: Révision PLUIH Charcenne
Objet: IMG_20240624_0001.pdf
Pièces jointes:

Bonjour

Suite à la révision du PLUIH (commune de Charcenne), en tant que propriétaire, je souhaiterais que la parcelle :

- Section AB N° 218 classée actuellement en zone AU, soit rattachée à la zone UB de la commune.

Je suis également propriétaire de la parcelle jouxtant celle-ci, Section AB N°9 ; à noter que la parcelle 218 a été acquise récemment en tant que et au tarif de terrain à bâtir.

Je joins une copie cadastrale de la zone et je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Dans l'attente d'un retour, je vous remercie de votre action .

Cordialement

Gérard DEQUINCEY